SAINTE AGATHE DES MONTS

Ici bat le cœur des Laurentides

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements* seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2026, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2026-0250	232, rue Saint-Venant	Ct-412	• Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement existante localisée en partie dans la cour avant de l'habitation multifamiliale plutôt que dans la cour latérale ou arrière; • Permettre l'aménagement d'une allée d'accès pour véhicules existante dont la largeur est de 15 mètres au lieu d'un maximum de 9 mètres; • Permettre l'aménagement d'une allée d'accès pour véhicules existante dont la largeur augmente vers l'intérieur du terrain à partir de 2,35 mètres de la limite de l'emprise de la rue au lieu d'un minimum de 3 mètres.
2.	2026-0249	Lot 5 579 758 (lot projeté 6 703 605) du cadastre du Québec – rue Demontigny	Cm-119	• Permettre l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 2,10 mètres de la ligne latérale au lieu d'une distance minimale de 3 mètres.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 novembre 2026

Original signé

Anny Després, greffière adjointe

50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 1M9
T. 819.326-4595 F. 819.326-5784
greffe@vsadm.ca